



Strasbourg, le 30 juin 2020

Compte rendu CTL du 30 juin 2020

Le 30 juin 2020 un comité technique local s'est tenu en audio conférence, le prochain se fera en présentiel.

Les points principaux à l'ordre du jour :

1. Approbation des procès-verbaux des CTL du 20 et 28 janvier 2020
2. Budgets 2019 et 2020
3. Point sur la formation professionnelle (bilan 2019 et perspectives 2020)
4. Travaux dans les Esi de Reims et de Strasbourg
5. Points sur les nouvelles missions des Esi de Besançon et de Reims
6. Plan de reprise d'activités
7. Questions diverses

L'ouverture de la séance se fait par la lecture d'une liminaire de la CGT.

Le Disi prend note des revendications de la CGT, mais concernant les jours RTT/congés imputés, il ne fait qu'appliquer la note du 29 avril 2020.

La CFTC regrette le manque d'anticipation de l'administration, tant dans la disponibilité du matériel, ou l'anticipation du télétravail lors du confinement, ainsi les agents en ASA auraient pu éviter de perdre leurs congés.

1) Approbation des procès-verbaux des CTL du 20 et 28 janvier 2020 :

Après plusieurs petites modifications, le pv est approuvé par toutes les organisations syndicales.

6) Plan de reprise d'activités :

La reprise d'activité à la date du 17.06 s'élève à 80%.

Les 20% restant sont les malades non covid, les ASA agents fragiles et les congés.

Un nouveau protocole du dé-confinement est axé sur la modification des règles de distanciation. La distance est réduite à 1 mètre, ce qui permet d'accueillir plus d'agents.

Il est rappelé que les gestes barrières restent d'actualité.

Concernant le télétravail, le Disi indique que les agents qui font 5 jours par semaine sont invités à pratiquer à présent 3 jours de présentiel et 2 jours de télétravail.

Il reste en place pour les agents en santé fragile.

La CFTC demande une explication quant aux 2 jours imposés alors que la règle est que l'agent peut choisir jusqu'à 3 jours.

Le Disi est favorable à 2 jours pour récréer du collectif. Le nombre de jours doit être regardé au vu des nécessités de service.

Les agents qui ont fait du télétravail pendant la période sanitaire pourront exprimer leur désir de continuer à en faire, mais cela nécessite une réflexion, la direction attend un nouvel arbitrage de la DG.

Une nouvelle campagne de télétravail va s'ouvrir en septembre 2020.

3) Point sur la formation professionnelle (bilan 2019 et perspectives 2020) :

Bilan 2019 :

La Disi Grand-Est possède une salle de formation équipée de PC sur le site de Besançon. Pour des formations ne nécessitant pas de matériel informatique elle dispose de salles de réunion pouvant être utilisées en salle de formation dans ses 5 établissements (Besançon, Metz et Strasbourg, Châlons et Reims).

Dans chaque établissement, un espace est dédié à l'E-formation. En cas de besoin la DISI s'appuie sur les salles des directions locales ou des ACIF de Besançon et de Strasbourg.

L'ensemble des agents étaient inscrits à la formation Sensibilisation Santé et Sécurité au Travail en 2019. Les agents des établissements de Châlons et de Reims ont effectué cette formation avant le 1er septembre 2019, date du rattachement des établissements à la DISI GRAND EST et par conséquent ces chiffres ne sont pas pris en compte dans les données statistiques.

Au total 528 stagiaires ont bénéficié de 691,1 jours de formation, soit une moyenne globale 1,30 jour de formation.

Le déploiement de l'E-formation a permis à 178 agents de bénéficier de 54,2 jours formations. Les E-formations restent stables cette année (2018= 59,5j et 169 agents)

Perspectives 2020 :

2020 se caractérisera essentiellement par la poursuite des formations informatiques en fonction de l'évolution des applications. Conséquence épidémie COVID : Examens blancs en visio

L'année 2020 ne sera pas décomptée du nombre de préparations aux concours ni du total des passages d'examens/concours autorisés - Suspension depuis mars de toutes les formations en présentiel.

4)Travaux dans les Esi de Reims et de Strasbourg :

Esi de Reims :

Travaux envisagés : Les travaux initialement envisagés visaient à agrandir le service supprimant un couloir de distribution entre les bureaux préexistant.

Toutefois, la recherche d'amiante préalable aux travaux a conduit à modifier le projet initial en raison de la détection d'amiante dans une des cloisons à supprimer.

Le projet a donc été modifié à la marge afin de ne pas avoir à intervenir sur la cloison concernée.

Les travaux terminés permettent aux agents de bénéficier de deux bureaux suffisamment spacieux pour accueillir l'ensemble des agents dans des conditions très satisfaisantes y compris actuellement avec les bureaux repositionnés afin de respecter les règles de distanciation physique.

Esi de Strasbourg :

Les effectifs actuels directement impactés sont au nombre 63 (30 % de l'effectif global actuel du site Neudorf) qui se répartissent ainsi : 15 agents pour l'ESA, 7 agents pour l'INTEX, 10 agents pour l'ADO, 6 agents pour l'EXPLOITATION GCOS, 11 agents pour le LOGICIEL et 14 agents pour le siège de la Disi. 31 personnes (exploitation Gcos, logiciel et le siège de la Disi) seront concernés par un changement de site : déménagement dans l'annexe pour le siège de la DISI (même emprise foncière, bâtiment distant d'une centaine de mètres) et transfert du site Picquart à celui de Neudorf, distant de maximum 4,5 km.

Les travaux à l'annexe doivent se terminer en fin de semaine. La Disi va déménager le 07 juillet 2020.

Les travaux dans les locaux de l'ancien logement du concierge sont également terminés.

Le service de l'ADO va s'installer temporairement dans ce nouvel open space.

Les travaux de la phase 2 débuteront le 15 juillet 2020. Les services directement concernés par cette opération sont l'ESA et l'INTEX.

Les services actuellement sur le site de Picquart seront les derniers à emménager dans leurs nouveaux locaux.

La CFTC s'interroge sur les conditions de vie au travail pendant le déménagement et l'installation des agents pendant ces phases.

La CFTC insiste sur la difficulté de la planification des déménagements successifs, la continuité de l'exploitation et de l'INTEX doit rester un objectif majeur.

Réponse de la direction : effectivement, la préparation de ces déménagements doit être prévue lors de réunions en incluant les personnels. Le télétravail reste une possibilité sauf à prévoir d'autres moyens que les certificats P15. Une réflexion sera menée sur ces points.

5) Points sur les nouvelles missions des Esi de Besançon et de Reims :

EA pro de Reims : Evolution de la mission Medoc

La réflexion sur le devenir de MEDOC avait conduit à retenir, la reprise du transactionnel comme première étape du projet. Cette étape a conduit au déploiement de MEDOC WEB dont l'ESI de Reims est l'unique exploitant applicatif.

Afin de faciliter les opérations de migration, il a été acté de supprimer la double compétence des ESI fiscaux, et de spécialiser des EA sur une mission d'EA PRO (Reims) ou une mission d'EA PART (Marseille et Clermont-Ferrand).

Aujourd'hui ce projet de concentration est bien engagé et arrive dans sa dernière phase.

Compte tenu de la position de l'ESI de Reims d'une part EA MEDOC WEB et unique exploitant MEDOC pour les 4 environnements historiques, le service de l'EA PRO de Reims est appelé à jouer un rôle majeur en appui de l'ESI de Nantes et de SI1C dans le cadre de ce dernier projet.

Missions de développement Esi de Besançon :

Renfort du pôle de développement de Besançon (4 nouveaux projets) :

ISOARD : Informatisation du Suivi des Organismes Agréés par Région et Département. Java – hors Lombok – Pilotage amont et aval.

BODACC : Outil de mise à disposition du réseau comptable DGFIP (SIE et PRS) des informations issues du bulletin officiel des annonces civiles et commerciales et des journaux d'annonces légales. Java – hors Lombok – Pilotage amont et aval.

PROCOL : Référentiel des procédures collectives (enregistrement – mise à jour - restitutions). Java – hors Lombok, cadriciel SI-1C – Pilotage amont et aval.

MIRE : Outil de gestion et de redirection des usagers professionnels vers les e-services DGFIP (adaptation du menu ouvert à l'utilisateur en fonction de son profil). Java – hors Lombok – sans pilotage amont et aval.

Perspectives offertes par ces premiers entrants:

Mise en place d'un nouveau pôle de développement Java - «filière des professionnels » au sein de l'ESI de Besançon.

Premiers pas vers un positionnement en tant que centre de développement pour la sphère des professionnels.

Calendrier prévisionnel de transfert:

ISOARD : de l'automne 2020 à juin 2021.

BODACC et PROCOL : de janvier à août 2021.

MIRE : de juin 2021 à avril 2022.

Questions diverses :

La prime dite « COVID »: sera versée sur la paye du mois de juillet selon les modalités de la note de la DG.

Les chefs de service proposent les noms des plus méritants.

Le Disi évoque que se sont les services de l'édition et les CID qui arrivent en priorité pour le versement de la prime.

La CFTC précise que le mode de versement de cette prime est pour le moins subjectif. Cette mesure couplée au retrait des jours ARTT des compteurs des agents est ressentie comme totalement injuste après la période de crise sanitaire.

Les ventilateurs : l'utilisation est toujours à proscrire, mais en cas de forte chaleur, il est envisagé de réfléchir à une autre solution (télétravail ...)

Indemnités repas : si les cantines proposent des repas, il n'y a plus de remboursements de frais de repas.

IDV/rupture conventionnelle : Un agent dont le service est fermé bénéficiera de l'IDV. La proposition qui serait faite à l'agent avec le mécanisme de la rupture conventionnelle serait moins avantageux pour celui-ci. Un complément d'informations sur la rupture conventionnelle est prévu dans les jours à venir.

Horaire d'équipe atelier éditique : réponse en attente

Exercice en cas d'attentat : ils seront décalés dans le temps.

La CFTC regrette que la direction générale conclut rapidement la crise sanitaire que nous venons de traverser avec des mesures absolument désastreuses sur le plan humain (Prime + confiscation des jours ARTT).

L'attribution de nouvelles missions à l'ESI de Besançon constitue un moyen de pérenniser les services et de développer les compétences des agents sur des nouvelles technologies.

Les restructurations immobilières doivent être envisagées avec toutes les précautions concernant la continuité de service, et en prenant en compte les conditions de travail des agents.

Conformément à ce qui a été annoncé par la direction, la CFTC prendra une part active dans les futures réunions de retour d'expérience concernant la crise sanitaire.

Si vous avez des questions n'hésitez pas à nous les transmettre. La CFTC pose vos questions et vous adresse les réponses apportées dans les comptes-rendus transmis par mail.

Contact : sandraperincftc@gmail.com
07.69.15.92.36